



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**REVENTIN-VAUGRIS**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

Berger Levaault

ID : 038-213803364-20251216-CM\_2025\_65-DE

DÉLIBÉRATION : 2025-65

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 - RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 13 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude		X		ORENGIA A.	RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles		X		BOITON R.
TONOLI	Éliane	X				GROS	Géralmy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

---

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Le découpage de la Commune en 4 districts a été validé par les services de l'INSEE.

Un coordonnateur a été désigné par arrêté, il est désormais nécessaire de créer 4 emplois d'agent recenseur pour s'occuper de chacun de ces districts.

---

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population
- le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2026.

---

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉCIDE** l'ouverture de 4 postes d'agent recenseur pour assurer le recensement de la population en 2026,

**FIXE** la rémunération forfaitaire de chaque agent à 1 200 € brut,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le 16 décembre 2025

*Madame la Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire  
Edith RUCHON